

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 32

Procurations : 10

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Rapport d'activités 2024 de l'Office du Tourisme Intercommunal.

Vu les statuts de la CCBA modifiés par arrêté préfectoral du 9 octobre 2024

Vu l'article 5 relatif aux compétences et notamment le point 1.2.8 intitulé « Promotion du Tourisme, dont la création d'Office du Tourisme »

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCBA et l'OTI sur la période 2023-2025, approuvée par délibération DEL13062023-36 du Conseil Communautaire du 13 juin 2023

Après avoir entendu la présentation synthétique du rapport d'activités 2024 de l'OTI ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prendre acte du rapport annuel d'activités 2024 de l'OTI.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 25 juin 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE